



FCP Actions de droit français



COMMENTAIRE DE GESTION



Chaleurs extrêmes, hausse des prix de l'énergie et compensation carbone

Les niveaux records atteints par les prix du gaz et leur impact sur les consommateurs européens ne sont pas liés qu'à un effet conjoncturel passager (reprise post-covid, tensions sur l'offre). Ils sont aussi la résultante structurelle d'un surcroît de demande lié au réchauffement climatique et de la hausse des droits à polluer qui devrait augmenter avec l'accélération de la transition énergétique. Un effort de régulation et une accélération du soutien public aux investissements requis est selon nous un prérequis pour éviter que le social ne s'oppose au climat. Nous demeurons convaincus à cette condition que la transition énergétique ne sera pas remise en cause.

La décarbonisation se traduit par le transfert du charbon vers des sources d'énergie renouvelable et par un recours accru au gaz, sauf à réévaluer la place du nucléaire dans le mix énergétique.

La hausse du prix de l'électricité en Europe est donc inhérente à la flambée des cours du gaz au sein du marché européen et les européens doivent **subir cette hausse des prix**, compte tenu du **mode de calcul** du coût de production de l'électricité. En effet, celui-ci est déterminé en fonction du coût nécessaire pour la mise en route de la dernière centrale sollicitée pour **répondre aux pics de consommation** au sein du marché européen. Il est cependant possible de freiner cette volatilité des prix de marché pour le consommateur final (via : 1/ une baisse possible de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) de la part des gouvernements: aujourd'hui, en France, par exemple, la TVA est appliquée à 5,5 % sur le prix de l'abonnement et 20 % sur le montant de l'augmentation du plafond du volume de l'électricité nucléaire d'EDF vendue aux acteurs alternatifs et 2/ l'augmentation du plafond du volume de l'électricité nucléaire d'EDF vendue aux acteurs alternatifs).

La hausse des prix du carbone au niveau européen rend un recours accru aux énergies fossiles, et en particulier au charbon, difficile même si la tentation politique peut être forte à cet égard.

Environ un cinquième de la hausse des prix de l'électricité est en effet attribuable à la hausse du prix du CO₂ (tel que mesuré pour évaluer les droits à polluer). « Nous ne pouvons pas nous permettre d'opposer le social au climat. »⁽¹⁾

Du côté de la demande, outre les facteurs saisonniers traditionnels, les populations urbaines exposées à des chaleurs supérieures à 30 degrés ont atteint 1,7 Mds d'habitants, soit une multiplication par trois entre 1983 et 2016, dont une partie provient du réchauffement climatique et donc pas seulement de facteurs démographiques⁽²⁾.

Ce phénomène entraîne un développement accéléré de la climatisation des bâtiments (ces derniers représentant 40 % des émissions mondiales de CO₂⁽³⁾) et donc une hausse de la consommation énergétique.

Le fonds S.YTIC, dédié à la thématique de la ville durable est exposé à hauteur de 16 % à la thématique de la transition vers des énergies propres au travers de ses positions, 1/ dans des énergéticiens généralistes offrant déjà un mix élevé d'énergies renouvelables, EDP et ENEL 2/ de pure players renouvelables, Voltalia et Aker Offshore 3/ d'acteurs industriels offrant des solutions en matière de recharge ou de stockage de l'énergie, Alfen, Enogia et McPhy.

La performance globale de votre fonds en septembre (-5,1 % pour la part P) inférieure à celle de l'indice de référence (Eurostoxx 600 : -3,3 %) tient principalement aux inquiétudes quant à la hausse des prix de l'énergie et à la crainte que nous jugeons infondée d'un retour vers les énergies traditionnelles. Depuis le début de l'année cependant, la performance demeure largement positive (+9,6 % pour la part P).

La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est restée stable sur le mois à 27 % (plus la note est basse, meilleure elle est). Nous avons initié une ligne en Sanoma qui représente selon nous une opportunité sociale en raison de son activité dédiée à l'éducation. En outre, le groupe respecte les bonnes pratiques en termes de gouvernance, gestion de son capital humain et a des objectifs de réduction d'émissions carbonées alignés avec les objectifs des accords de Paris. L'entreprise a une des meilleures notes ESG de notre portefeuille (note ESG de 12 %).

(1) Déclaration de Frans Timmermans, le commissaire européen chargé des questions climatiques.

(2) étude publiée dans la revue américaine Proceedings of the National Academy of Sciences.

(3) Rapport du GIEC.

Laurent Saint Aubin - Rédigé le 11/10/2021

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Société de Gestion	SOFIDY SAS	
Gérant	Laurent Saint Aubin	
Date de création	Mars 2018	
Nature juridique	FCP	
Code ISIN	Part P	FR0013267382
	Part I	FR0013267390
	Part GI	FR0013267408
Classification	Actions de l'Union Européenne	
Sous-classe d'actifs	Thématique	
Indice de référence	STOXX Europe 600	
Horizon de placement	> 5 ans	
Échelle de risque	1	2 3 4 5 6 7
Éligible Assurance vie	Oui	
Éligible PEA	Oui	

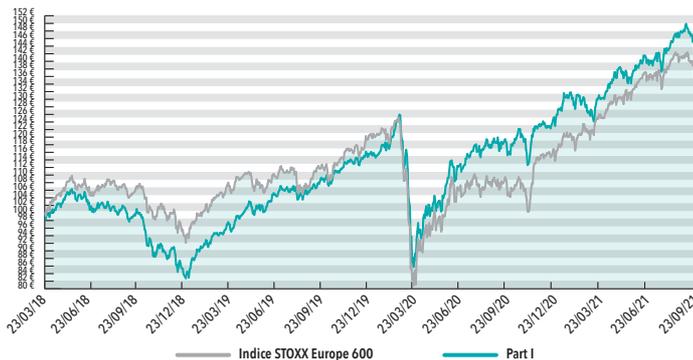
OBJECTIF DU FONDS

L'objectif du FCP est de mettre en œuvre une gestion discrétionnaire pour surperformer l'indicateur de référence après déduction des frais de gestion sur la durée de placement recommandée (supérieure à 5 ans), en investissant dans des actions de sociétés européennes actives dans les secteurs liés au développement des métropoles. L'indicateur de référence est l'indice STOXX Europe 600 (dividendes net réinvestis).

VARIATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE DU FONDS

Au 30 septembre 2021

base 100 au 23/03/2018



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures, et ne sont pas constantes dans le temps.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE

Sur 12 mois glissants	Part GI	Part I	Part P	Indice
Variation de la VL	19,9 %	19,3 %	18,2 %	28,7 %
Volatilité	12,0 %	12,1 %	12,2 %	13,2 %
Ratio de Sharpe	1,70	1,63	1,53	n.d.
Tracking error (risque relatif)	7,4 %	7,0 %	7,0 %	n.d.
Alpha	-1,6 %	-3,0 %	-4,3 %	n.d.
Bêta	0,75	0,78	0,79	n.d.

AVERTISSEMENT - RISQUE : Le FCP investissant dans un secteur thématique, il peut également être soumis à des risques sectoriels. Les détails de ces risques sont décrits dans le DICI et le prospectus du fonds.

HISTORIQUE DE LA VARIATION DE VL

	Depuis l'origine ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾	2019	2020	Janv.-21	Fév. 21	Mars 21	Avril 21	Mai 21	Juin 21	Juil. 21	Août 21	Sept. 21	Oct. 21	Nov. 21	Déc. 21	2021 YTD
Part GI	+38,9%	-17,1%	+36,7%	+10,5%	+0,3%	-1,3%	+5,2%	+3,5%	+0,9%	+0,8%	+2,9%	+3,5%	-5,0%				+10,8%
Indice	+29,6%	-10,2%	+26,8%	-2,0%	-0,7%	+2,4%	+6,4%	+2,2%	+2,6%	+1,5%	+2,1%	+2,2%	-3,3%				+16,1%
VL (€)	1000,00	829,50	1133,81	1252,91	1256,61	1239,66	1303,69	1349,59	1361,09	1371,88	1411,57	1461,45	1388,50				1388,50

	Depuis l'origine ⁽²⁾	2018 ⁽²⁾	2019	2020	Janv.-21	Fév. 21	Mars 21	Avril 21	Mai 21	Juin 21	Juil. 21	Août 21	Sept. 21	Oct. 21	Nov. 21	Déc. 21	2021 YTD
Part I	+40,5%	-15,5%	+36,3%	+10,4%	+0,3%	-1,4%	+5,1%	+3,5%	+0,8%	+0,8%	+2,9%	+3,5%	-5,0%				+10,5%
Indice	+36,3%	-5,6%	+26,8%	-2,0%	-0,7%	+2,4%	+6,4%	+2,2%	+2,6%	+1,5%	+2,1%	+2,2%	-3,3%				+16,1%
VL (€)	1 000,00	845,20	1 151,76	1 271,28	1 274,74	1 256,75	1 321,24	1 367,37	1 378,61	1 389,14	1 428,92	1 478,96	1 404,73				1 404,73

	Depuis l'origine ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾	2019	2020	Janv.-21	Fév. 21	Mars 21	Avril 21	Mai 21	Juin 21	Juil. 21	Août 21	Sept. 21	Oct. 21	Nov. 21	Déc. 21	2021 YTD
Part P	+30,3%	-18,6%	+33,7%	+9,1%	+0,2%	-1,5%	+5,0%	+3,4%	+0,7%	+0,7%	+2,8%	+3,4%	-5,1%				+9,6%
Indice	+29,6%	-10,2%	+26,8%	-2,0%	-0,7%	+2,4%	+6,4%	+2,2%	+2,6%	+1,5%	+2,1%	+2,2%	-3,3%				+16,1%
VL (€)	100,00	81,43	108,90	118,84	119,07	117,33	123,22	127,41	128,34	129,20	132,78	137,30	130,29				130,29

(1) Depuis le 24/04/2018. (2) Depuis le 23/03/2018.

PRINCIPALES LIGNES DU PORTEFEUILLE

Au 30 septembre 2021

	Fonds
Schneider Electric	4,9%
Saint-Gobain	4,4%
Cellnex	4,1%
Eiffage	4,0%
Acciona	3,8%
Enel	3,8%
Halma Plc	3,8%
Spie	3,7%
Tomra Systems	3,3%
Shurgard Self Storage	3,1%

EXPOSITION DU PORTEFEUILLE

Au 30 septembre 2021

Devises (y compris cash)		Secteurs ⁽¹⁾		Géographique ⁽¹⁾	
Euro	81%	Biens et services industriels	31%	France	21%
Couronne norvégienne	6%	Services aux collectivités	19%	Etats-Unis	12%
Livre Sterling	5%	Constructions et matériaux	22%	Allemagne	9%
Dollar américain	4%	Technologie	11%	Royaume-Uni	6%
Autres	4%	Autres	17%	Autres ⁽²⁾	53%

(1) Répartitions déterminées par le gérant en éclatant l'activité des sociétés en portefeuille entre les différents secteurs / zones géographiques.

(2) dont principalement l'Espagne (8%), l'Italie (4%), le Pays-Bas (3%), le Brésil (2%), la Belgique (3%) et le Portugal (2%).

DONNEES DE L'OPCVM

Au 30 septembre 2021

	Part GI	Part I	Part P
Nombre de parts	14 893,018	2 890,257	11 578,385
Valeur liquidative	1 388,50	1 404,73	130,29
Actif net		26 247 693	

FRAIS ET COMMISSIONS

Frais de gestion TTC	Part P	2,20%
	Part I	1,10%
	Part GI	0,75%
Droit d'entrée maximum TTC*	Part P	jusqu'à 2,5%
	Part I	jusqu'à 1,0%
	Part GI	Néant
Commission de surperformance**		20%
Souscription initiale	Part P	1 part
	Part I	100 parts
	Part GI	1000 parts

* Aucun droit d'entrée n'est perçu par la Société de Gestion.

** 20% TTC de la surperformance annuelle nette de frais du FCP par rapport à l'indice de référence STOXX Europe 600 calculé dividendes nets réinvestis et dans le respect du principe de « high water mark ».



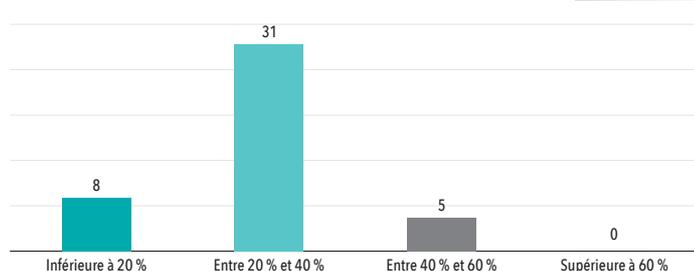
Les évaluations ESG des émetteurs du portefeuille ci-dessous proviennent de notre recherche interne via notre grille d'analyse propriétaire :

NOTES ESG MOYENNE PONDÉRÉE POUR LE FCP S.YTIC

Gouvernance	34 %
Social	26 %
Environnement	21 %
Profil de risque ESG	27 %

La note ESG détermine le profil extra-financier des sociétés (en termes de risques et d'opportunités). Les valeurs dont la note ESG actuelle ou anticipée est supérieure à 80 % sont exclues de l'univers d'investissement (plus la note ESG est basse, meilleure elle l'est).

RÉPARTITION DES NOTES ESG DES ÉMETTEURS DU PORTEFEUILLE



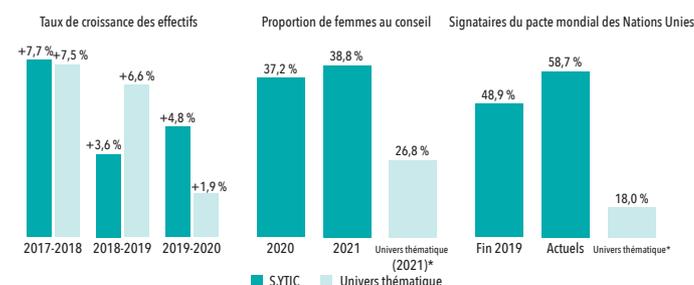
LES 5 POSITIONS AVEC LA MEILLEURE NOTE ESG

	Gouvernance	Social / Sociétal	Environnement	Note ESG
Halma	18 %	2 %	10 %	11 %
Sanoma	14 %	7 %	16 %	12 %
HighCo	14 %	21 %	13 %	15 %
Accell Group	25 %	11 %	8 %	16 %
Nexus	27 %	3 %	19 %	17 %

LES 5 POSITIONS AVEC LA MOINS BONNE NOTE ESG

	Gouvernance	Social / Sociétal	Environnement	Note ESG
Carrefour	45 %	47 %	40 %	44 %
Inwit	56 %	38 %	35 %	44 %
Alfen	50 %	47 %	27 %	42 %
Vinci	32 %	41 %	56 %	42 %
Saint-Gobain	41 %	53 %	28 %	40 %

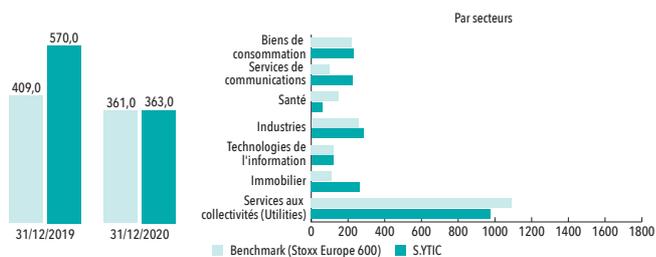
MESURES D'IMPACT



* Univers thématique mis à jour trimestriellement et composé de 3 447 valeurs au 30/09/2021. Les données pour l'univers sont issues de multiples sources : Bloomberg, Sustainalytics, la base de données du UN Global Compact, les rapports annuels des entreprises. Le taux de couverture de l'univers est de 94 % pour les Signataires du pacte mondial des Nations Unies, 72 % pour la proportion de femmes au conseil et de 61 % pour le taux de croissance des effectifs.

EMPREINTE CARBONE

(en tonne équivalent CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires)



Source : données annuelles au 31/12/2020 fournies par Trucost et relatives à l'intensité carbone moyenne pondérée du fonds S.YTIC comparée à celle de son indice de référence

Pour une information plus détaillée sur notre méthodologie d'évaluation ESG, veuillez vous référer au Code de Transparence ISR du fonds S.YTIC.

COMMENT SOUSCRIRE ?

Vous pouvez souscrire au FCP S.YTIC :

- Au sein de votre compte titre en vous rapprochant de votre banque ou de votre intermédiaire financier habituel.
- En unité de compte dans le cadre de votre Assurance vie. Pour connaître la liste des contrats d'assurance-vie référencant le FCP S.YTIC, vous pouvez contacter le Service des Associés de SOFIDY au 01 69 87 02 00.

Le document d'information clé pour l'investisseur et le prospectus du FCP S.YTIC décrivant l'ensemble des caractéristiques du fonds sont disponibles sur : www.sofidy.com

À PROPOS DE SOFIDY

Depuis 1987, SOFIDY conçoit et développe des produits d'investissement et d'épargne (SCPI, OPCV, SIIC, Sociétés Civiles, OPCVM Immobilier, Fonds dédiés) orientés principalement vers l'immobilier de commerce, et de bureaux. **Premier acteur indépendant** sur le marché des SCPI* avec 6,7 milliards d'euros sous gestion au 31/12/2020, SOFIDY est un **gestionnaire d'actifs de référence** en France et en Europe. Agréée par l'AMF, SOFIDY est régulièrement distinguée pour la qualité et la régularité des performances de ses fonds. SOFIDY gère pour le compte de plus de 50 000 épargnants, et un grand nombre d'institutionnels, un patrimoine immobilier constitué de plus de 4 200 actifs immobiliers. SOFIDY est une filiale de Tikehau Capital.

* Source : IEIF - 2020.

Abonnez-vous à toutes nos publications et retrouvez l'intégralité des Points Marché, Reporting Mensuels et Interviews vidéos de Laurent Saint Aubin sur www.sofidy.com



Suivez-nous :

- www.twitter.com/sofidy
- www.linkedin.com/company/groupe-sofidy
- www.youtube.com/sofidy-am
- www.sofidymap.fr

Document non contractuel. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures de l'OPCVM. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Comme tout OPCVM immobilier, ce fonds est principalement exposé au risque des marchés actions, de perte en capital, de gestion discrétionnaire, de taux de change, et de liquidité. Le FCP investissant dans un secteur thématique, il peut également être soumis à des risques sectoriels. Les détails de ces risques sont décrits dans le DICI et le prospectus du fonds. Ce document est produit par SOFIDY à titre purement informatif. Il ne constitue en rien une proposition de vente ou une sollicitation d'achat, d'investissement ou d'arbitrage. Les données et chiffres sont réputés exacts et fiables par SOFIDY, en date du 30/09/2021. La responsabilité de SOFIDY ne saurait être engagée par une prise de décision sur la base de ces informations. SOFIDY se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans l'OPCVM S.YTIC sont décrits dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). Le DICI, le prospectus et les documents périodiques seront disponibles sur demande auprès de SOFIDY. Vous devez prendre impérativement connaissance du DICI qui doit vous être remis préalablement à la souscription.

Rédigé en octobre 2021. SOFIDY SAS - Société de Gestion de fonds immobiliers depuis 1987 - 303, square des Champs-Élysées - Évry Courcouronnes - 91026 Évry Cedex - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF le 10 juillet 2007 sous le n° GP07000042 - Tél. : 01 69 87 02 00 Fax : 01 69 87 02 01 - www.sofidy.com

